



RECENSEMENT • CENSUS

Feuilles d'information relatifs au contenu du Recensement de 2026

Changements relatifs au contenu du Recensement de la population de 2026 : groupe de population

Recensement de la population de 2026

Date de diffusion : le 4 juillet 2025



Statistique
Canada

Statistics
Canada

Canada

Comment obtenir d'autres renseignements

Pour toute demande de renseignements au sujet de ce produit ou sur l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web à www.statcan.gc.ca.

Vous pouvez également communiquer avec nous par :

Courriel à infostats@statcan.gc.ca

Téléphone entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi aux numéros suivants :

- | | |
|---|----------------|
| • Service de renseignements statistiques | 1-800-263-1136 |
| • Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants | 1-800-363-7629 |
| • Télécopieur | 1-514-283-9350 |

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle que les employés observent. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site www.statcan.gc.ca sous « Contactez-nous » > « [Normes de service à la clientèle](#) ».

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population du Canada, les entreprises, les administrations et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques exactes et actuelles.

Publication autorisée par la ministre responsable de Statistique Canada

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par la ministre de l'Industrie, 2025

L'utilisation de la présente publication est assujettie aux modalités de l'[entente de licence ouverte](#) de Statistique Canada.

Une [version HTML](#) est aussi disponible.

This publication is also available in English.

Date de diffusion : le 4 juillet 2025

N° 98-20-0004 au catalogue, numéro 2026010

ISBN 978-0-660-77897-6



Changements relatifs au contenu du Recensement de la population de 2026 : groupe de population

Introduction

Le prochain Recensement de la population aura lieu en mai 2026. Afin de maintenir la pertinence du recensement, Statistique Canada examine et évalue le contenu du questionnaire en prévision de chaque cycle de recensement. Cela comprend plusieurs étapes de mobilisation consultative, de mise à l'essai et d'évaluation des données afin de recommander le contenu du questionnaire pour le recensement.

Environ 222 000 ménages dans les collectivités partout au pays ont été sélectionnés pour participer au Test du recensement de 2024. Ce dernier a permis de déterminer si la population canadienne pouvait facilement comprendre les questions nouvelles ou modifiées qui étaient à l'étude et y répondre. La mise à l'essai du contenu du recensement permettra d'obtenir des données de grande qualité dans le cadre du Recensement de la population de 2026, qui serviront à appuyer un large éventail de programmes et de services dans les collectivités partout au pays.

Une série de feuillets d'information donne un aperçu des changements apportés au contenu du Recensement de la population de 2026, étant donné que le processus de recensement évolue constamment pour rendre compte des changements de la population canadienne et de ses caractéristiques démographiques.

Le présent feuillet d'information résume les changements apportés au contenu du Recensement de 2026 en ce qui concerne la question sur le groupe de population. Les changements mis à l'essai sont présentés ci-dessous, de même que l'approche adoptée pour 2026.



Groupe de population

Changements évalués dans le Test du recensement de 2024	Approche adoptée pour le Recensement de la population de 2026
- Diverses modifications ont été apportées à la formulation et au format de la question, aux catégories de réponse et aux instructions relatives à la question. - Des modifications ont été apportées à la logique du questionnaire afin de permettre aux répondants qui ont déclaré être Première Nation, Métis ou Inuk (Inuit) de répondre aussi à la question sur le groupe de population, le cas échéant. - Une nouvelle catégorie de réponse, « Première Nation, Métis ou Inuk (Inuit) », a été ajoutée.	- Par rapport à la version antérieure sous forme d'énoncé, « Cette personne est-elle un : », la question a été assouplie et reformulée de manière à en améliorer la clarté et l'accessibilité. Elle se lit maintenant ainsi : « Parmi les groupes de population suivants, lequel ou lesquels décrivent le mieux cette personne? ». - Les instructions relatives à la réponse ont également été révisées afin d'encourager les répondants à déclarer plusieurs groupes, le cas échéant. - Le renvoi à la <i>Loi sur l'équité en matière d'emploi</i> a été enlevé du texte d'introduction pour tenir compte de l'utilisation élargie des données. - La logique du questionnaire permet maintenant aux répondants qui ont déclaré être Première Nation, Métis ou Inuk (Inuit) de répondre aussi à la question sur le groupe de population, le cas échéant. - Une nouvelle catégorie de réponse, « Première Nation, Métis ou Inuk (Inuit) », est maintenant incluse.

Pourquoi cette question est-elle posée?

Une question sur le groupe de population est posée dans le cadre du recensement depuis 1996; son principal objectif est de servir au dénombrement de la population des « minorités visibles », selon la définition de la *Loi sur l'équité en matière d'emploi*, c'est-à-dire « les personnes, autres que les Autochtones¹, qui ne sont pas de race blanche ou qui n'ont pas la peau blanche »². La population des minorités visibles est principalement composée des groupes suivants : Sud-Asiatiques, Chinois, Noirs, Philippins, Arabes, Latino-Américains, Asiatiques du Sud-Est, Asiatiques occidentaux, Coréens et Japonais.

Cette question permet de recueillir des données qui sont utilisées par les gouvernements, les entreprises, les groupes communautaires, les fournisseurs de soins de santé, les chercheurs et divers organismes partout au pays pour éclairer des programmes qui favorisent l'égalité des chances pour chacun de participer à la vie sociale, culturelle et économique du Canada. Les données sur les groupes de population peuvent être utilisées par les

1. Bien que le terme « Aborigène » soit toujours utilisé dans les définitions de la *Loi sur l'équité en matière d'emploi*, il a été remplacé par « Indigène » dans les produits anglais de Statistique Canada. En français, le terme « Autochtone » reste inchangé.

2. [Loi sur l'équité en matière d'emploi](#).



employeurs pour comparer les caractéristiques de leur main-d'œuvre avec celles de la population vivant dans la même région.

Dans le rapport final [*Réaliser et soutenir l'équité en matière d'emploi : un cadre transformatif — Rapport du Groupe de travail sur l'examen de la Loi sur l'équité en matière d'emploi*](#), présenté au ministre du Travail en 2023, le Groupe de travail sur l'examen de la *Loi sur l'équité en matière d'emploi* a recommandé de remplacer le terme « minorité visible » par « travailleurs racisés ». Par ailleurs, pour faire suite aux commentaires reçus d'intervenants au sujet de l'utilisation du terme « minorité visible » dans ses diffusions de données, Statistique Canada utilise actuellement le terme « groupe racisé » pour désigner les données sur les minorités visibles dans ses communications et produits analytiques — un changement qui n'a aucune incidence sur la collecte des données.

De plus, Statistique Canada a mené un processus de mobilisation consultative sur le concept de minorité visible auprès de plus de 500 personnes, y compris des représentants du milieu universitaire, du gouvernement fédéral, des gouvernements provinciaux, d'administrations municipales, d'organismes à but non lucratif, d'organismes communautaires et du grand public. Pour obtenir de plus amples renseignements sur les résultats de ce processus, veuillez consulter le [*Rapport et propositions de recommandations — Résultats de la mobilisation consultative sur le concept de minorité visible*](#).

Tendances actuelles et lacunes statistiques relatives à ce sujet

Le Canada est un pays de plus en plus diversifié — selon les données du Recensement de 2021, 26,5 % de la population fait partie d'un groupe racisé. En 2021, trois groupes racisés représentaient 16,1 % de la population totale du Canada. Il s'agissait des personnes sud-asiatiques (2,6 millions d'habitants, soit 7,1 % de la population), des personnes chinoises (1,7 million d'habitants, soit 4,7 % de la population) et des personnes noires (1,5 million d'habitants, soit 4,3 % de la population). Selon les [*projections démographiques les plus récentes*](#), la population racisée au Canada pourrait continuer d'augmenter, et d'ici 2041, la population sud-asiatique pourrait atteindre 5 millions de personnes, alors que les populations chinoise et noire pourraient chacune atteindre plus de 3 millions de personnes.

Parallèlement à cette croissance, il y a une demande croissante de données plus détaillées sur les groupes racisés afin de mieux comprendre leur diversité et les expériences particulières de chaque groupe, tout en maintenant la qualité des données, la comparabilité historique et la comparabilité entre les sources de données.

Afin de s'assurer que le recensement mesure les tendances importantes dans la société et continue de produire des données pertinentes et de grande qualité, et de tenir compte des commentaires reçus lors des consultations et des tests qualitatifs, Statistique Canada a examiné la possibilité de modifier la question sur le groupe de population pour le Recensement de 2026.

Lors des consultations et des tests, Statistique Canada a appris que certains répondants trouvaient le libellé original de la question sous forme d'énoncé, « Cette personne est-elle un : », brusque et difficile à comprendre. Pour y remédier, la question a été reformulée ainsi : « Parmi les groupes de population suivants, lequel ou lesquels décrivent le mieux cette personne? » Cette révision assouplit le libellé et encourage les répondants à sélectionner plus d'un groupe, ce qui facilite la compréhension de la question.

Les tests qualitatifs ont révélé que certains répondants ne se rendaient pas compte qu'ils pouvaient sélectionner plus d'une catégorie de réponse. Par conséquent, les instructions accompagnant la question ont également été révisées afin d'indiquer clairement que pour chaque répondant du ménage, plus d'un groupe de population peut être sélectionné ou une autre réponse peut être inscrite dans la zone de texte. Ainsi, il est plus clair pour les répondants qu'ils ont l'option de déclarer plus d'un groupe de population, le cas échéant.

Statistique Canada a aussi appris, lors des consultations et des tests, que les répondants qui ont déclaré un groupe autochtone précédemment dans le questionnaire voudraient qu'on leur pose la question sur le groupe de population. Puisque la question sur le groupe de population avait été conçue pour dénombrer la population de minorités visibles selon la définition de la *Loi sur l'équité en matière d'emploi*, elle n'a pas été posée aux répondants qui avaient déclaré être Première Nation, Métis et/ou Inuk (Inuit) dans une question précédente,



et ces répondants ont eu pour instruction de la sauter dans le questionnaire papier. Toutefois, cette exclusion a créé une lacune dans les données pour les personnes qui s'identifient comme faisant partie de plusieurs groupes, par exemple, celles qui déclarent être à la fois d'une Première Nation et noires. Pour y remédier, Statistique Canada a mis à jour la logique du questionnaire afin que les répondants autochtones ne sautent plus la question sur le groupe de population. La question révisée sur les groupes de population comprend maintenant une nouvelle catégorie de réponse : « Première Nation, Métis ou Inuk (Inuit) ».

Alors que la question révisée sur le groupe de population permettra de recueillir des renseignements plus détaillés sur la diversité de la population autochtone, la question actuelle sur le groupe autochtone servira toujours de fondement pour dénombrer la population d'identité autochtone et fournir des données de référence sur les personnes des Premières Nations, les Métis et les Inuit.

Selon les résultats du Test du recensement de 2024, ces changements n'ont entraîné aucune différence statistiquement significative pour la variable actuelle des minorités visibles ou la variable du groupe autochtone, sauf pour la catégorie des minorités visibles multiples. Une proportion plus élevée de réponses multiples a été enregistrée dans la version du Test de 2024 comparativement à la version de contrôle de la question datant de 2021. Cette tendance a été observée chez les répondants autochtones et non autochtones, ce qui témoigne de la souplesse et de la précision accrues dans la saisie des identités complexes. Avec la question révisée, la variable existante de minorité visible pourra toujours être dérivée conformément à la *Loi sur l'équité en matière d'emploi*, préservant ainsi la qualité des données et la comparabilité historique.

Les consultations ont également permis de constater que les options de réponse à la question sur le groupe de population peuvent être trop générales et ne pas rendre compte des enjeux socioéconomiques que vivent les membres des différents groupes, ni des disparités qui peuvent exister entre les groupes ou au sein de ceux-ci. Pour répondre à cette situation, Statistique Canada a effectué de nombreuses séries d'essais qualitatifs afin de tester les changements apportés au nombre de catégories de réponse et à leur libellé. Toutefois, les résultats ont indiqué que les changements envisagés n'ont pas été bien compris par les répondants. La plupart des intervenants et des utilisateurs de données ont également souligné l'importance de maintenir la comparabilité historique entre les cycles de recensement. Pour atteindre ces deux objectifs, il faut adopter une approche équilibrée et mesurée.

Statistique Canada a conclu que les catégories de la question devraient rester les mêmes pour le cycle de 2026, avec l'ajout de la catégorie « Première Nation, Métis ou Inuk (Inuit) », jusqu'à ce que suffisamment de renseignements soient recueillis concernant l'effet des modifications possibles. Une autre stratégie d'essai sera mise en place pour évaluer l'effet de la modification des catégories, et Statistique Canada étudiera d'autres moyens de mesurer divers groupes de population. L'organisme continuera de respecter son engagement à mettre au point d'autres façons de présenter ces données afin de mieux rendre compte de la diversité entre les groupes et au sein de ceux-ci. La publication [*La diversité des populations noires au Canada, 2021 : un portrait sociodémographique*](#) en constitue un exemple.

La révision de la question a fait l'objet de discussions avec les intervenants et a été encadrée par des conseils de spécialistes en vue de préserver la pertinence, la comparabilité historique et la qualité globale des données sur les populations désignées comme minorités visibles, ainsi que pour assurer le respect continu des exigences prévues par la loi et les politiques. Plus particulièrement, Statistique Canada a consulté le Comité consultatif sur la statistique ethnoculturelle et de l'immigration, et sollicitera de nouveau ses conseils lorsque des changements subséquents à la question sur les groupes de population seront envisagés.